

Vœu du groupe PCF relatif aux jardins collectifs
Conseil d'arrondissement de lundi 18 mars 2019

Considérant que les jardins collectifs participent aux fonctions alimentaires, sociales et urbanistiques des grandes régions urbaines ;

Considérant qu'appelés indifféremment « jardins communautaires », « jardins collectifs d'habitants », « jardins urbains de proximité », « jardins de quartier » ou encore « jardins partagés », qu'ils fleurissent aujourd'hui dans toutes les grandes villes de France, où ils sont souvent gérés en étroite association avec les services des municipalités dans le cadre de la politique de la ville ;

Considérant qu'à quelques exceptions près, tous les jardins collectifs créés ces dernières années à Paris sont des jardins partagés, fédérés au sein d'un programme municipal appelé « Main verte » qui leur donne une assise technique et en maintient l'unité ;

Considérant que la définition du concept « jardin collectif » nécessite plus de précision quant à sa dimension spatiale (taille), sa localisation précise, le nombre de parcelles autorisées dans chaque espace ;

Considérant l'absence d'information centralisée sur ces jardins et l'engouement généré par ceux-ci en termes d'études qualitatives et quantitatives ;

Considérant qu'à Paris, malgré la forte densité du bâti, 5 hectares sont dédiés aux jardins collectifs qui ont trouvé leur place dans les interstices de la capitale et que l'on compte dans la capitale 15 500 habitants par jardin contre 11 400 au niveau régional ;

Considérant que depuis 2005, Paris Habitat, bailleur engagé et responsable, s'attache, à travers sa charte sur le développement durable, à concilier environnement urbain et nature sur ses 105 hectares d'espaces verts ;

Considérant que ceux-ci sont un élément essentiel de la qualité de vie des habitants et que leur préservation participe à l'équilibre ville/nature ;

Considérant qu'à Paris une cinquantaine de projets de jardins collectifs est actuellement en attente ;

Nous demandons que la Ville de Paris ouvre une concertation avec les bailleurs sociaux, notamment avec ceux détenteurs d'emprises de terrains autour de leur patrimoine immobilier, afin de mettre en place une charte pour que les bailleurs sociaux privilégient la culture urbaine et réserve des espaces dédiés aux jardins collectifs.